

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1052 18 octobre 2005

SOMMAIRE

Adrenaline Shipping S.A., Luxembourg 50487	Hoparel S.A.H., Luxembourg	50451
Alfred Berg Advisory Co S.A., Luxembourg 50470	Hoparel S.A.H., Luxembourg	50484
Alfred Berg Advisory Co. S.A., Luxembourg 50496	Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg	50485
Azurra S.A., Luxembourg 50477	L'électricien Haag, S.à r.l., Niederanven	50464
Barbut S.A., Luxembourg 50450	L.H.B. Participations S.A., Luxembourg	50479
Beim Oscar, S.à r.l., Wiltz 50471	Langgeluk B.V., S.à r.l., Luxembourg	50462
Bimilleneum Holding S.A., Luxembourg 50463	Lieser, GmbH, Esch-sur-Alzette	50451
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céré-	Lux-Fen, S.à r.l., Stadtbredimus	50468
ales Aliments Composés et Dérivés S.A.H., Lu-	Lux-Fen, S.à r.l., Stadtbredimus	50470
xembourg 50485	Majorale S.A., Capellen	50480
Camas S.A., Luxembourg 50460	Marchall, S.à r.l., Luxembourg	50460
City Radio Productions S.A., Luxembourg 50495	Millipore, S.à r.l., Luxembourg	50495
Classis S.A., Luxembourg 50476	Motorbike Trading Luxemburg, G.m.b.H., Luxem-	
Concorde Impex S.A., Luxembourg 50454	bourg	50453
Constant Shipping S.A., Luxembourg 50486	Motorbike Trading Luxemburg, G.m.b.H., Luxem-	
Constant Shipping S.A., Luxembourg 50486	burg	50452
Cylonie Ré S.A., Luxembourg 50450	Munster S.A., Luxembourg	50495
Cylonie Ré S.A., Luxembourg 50451	Naarderpoort, S.à r.l., Luxembourg	50467
Daventria S.A., Luxembourg 50472	Neuilly (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg	50457
De Maupassant S.A., Luxembourg 50465	OAshi, S.à r.l., Wasserbillig	50466
ESCProjects S.A., Alzingen50496	PM-International AG, Luxemburg	50451
ESCProjects S.A., Alzingen50496	Pointe Allegre Investissements S.A., Luxembourg	50453
Euronica S.A.H., Luxembourg 50478	ProLogis Poland XI, S.à r.l., Luxembourg	50487
Fashion Invest Holding S.A., Luxembourg 50470	ProLogis Poland XIII, S.à r.l., Luxembourg	50485
Financière de Diekirch S.A., Luxembourg 50462	ProLogis Poland XIV, S.à r.l., Luxembourg	50463
Finteco International S.A., Luxembourg 50462	Quadrik A.G., Luxembourg	50486
First Nexus 21 S.A., Luxembourg 50485	Rolac Holding S.A., Luxembourg	50483
Flintstone S.A., Luxembourg 50472	Scilly Holding S.A., Luxembourg	50487
Flower Buyer Europe, S.à r.l., Luxembourg 50479	Simfo S.A., Luxembourg	50470
Flower Buyer Europe, S.à r.l., Luxembourg 50479	Sun and Fun Charter S.A., Luxembourg	50478
(La) Fourmi S.A.H., Echternach 50483	Superfos Reinsurance (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Friotech Europe Participations S.A., Frisange 50453	bourg	50493
FTE Holding S.A., Luxembourg 50477	Supravision International S.A., Luxembourg	50457
Gestoria S.A.H., Luxembourg 50475	Supravision International S.A., Luxembourg	50457
Giflo S.A., Luxembourg 50473	Taxus S.A., Luxembourg	50468
Global Europe Invest Activity S.A., Luxembourg 50457	TDG Lux S.A., Luxembourg	50470
Global Tech, S.à r.l., Luxembourg 50453	Thagol, S.à r.l., Luxembourg	50484
Goma Investments S.A., Luxembourg 50484	Top Shop, S.à r.l., Luxembourg	50461
Grundflor S.A., Luxembourg 50472	Venoplas Holding A.G., Luxemburg	50458
H.P. Invest, S.à r.l., Luxembourg 50453	Xectra Holdings S.A., Luxembourg	50488



BARBUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 60.071.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045527.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

CYLONIE RE, Société Anonyme, (anc. IFI RE).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 42.750.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de CYLONIE RE, R.C.S. Luxembourg B N° 42.750, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IFI RE suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 178 du 23 avril 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 236 du 27 février 2004.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Lambert Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Regnier, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les neuf cent mille (900.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social d'un million trois cent soixante-douze mille quarante et un euros seize cents (EUR 1.372.041,16), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Changement de l'exercice social au 30 juin.
- 2) Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.
- 3) Modification subséquente de l'article 20 et de l'article 18 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2005 se terminera le 30 juin 2005.

En conséquence l'article 20 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 20. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au 1er lundi du mois d'octobre à 14.30 heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 18. Alinéa 1er. l'Assemblée Générale Annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque premier lundi du mois d'octobre à 14.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Schroeder, S. Regnier, R. Thill, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(045979.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

CYLONIE RE, Société Anonyme, (anc. IFI RE).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 42.750.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 729 du 23 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045981.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

LIESER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

R. C. Luxembourg B 47.669.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(045542.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

PM-INTERNATIONAL AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1618 Luxemburg, 17, rue des Gaulois.

H. R. Luxemburg B 46.582.

Der Bilanz vom 31. Dezember 2004, registriert in Luxemburg, am 2. Juni 2005, Aktienzeichen: LSO-BF00596, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 3. Juni 2005 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 31. Mai 2005.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

(045551.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

HOPAREL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 13.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2005

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045714.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



MOTORBIKE TRADING LUXEMBURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung. Stammkapital: EUR 12.394,68.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon. H. R. Luxemburg B 68.650.

Im Jahre zweitausendfünf, am sechsundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Brunhilde Berlage, geb. Steverding, Kauffrau, geboren in Nordborchen (Deutschland) am 2. Juni 1959, wohnhaft in D-33178 Borchen, Dorfstrasse 5, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft MOTORBIKE TRADING LUXEMBURG, G.m.b.H., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 68.650, (nachfolgend «die Gesellschaft»),

hier vertreten durch Maître Sonja Streicher, «Avocat», beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse,

aufgrund einer privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 12. Mai 2005.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 18. Februar 1999, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 20. Mai 1999, Nummer 357.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch Urkunde, aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 2000, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, vom 27. Juli 2001, Nummer 578.

Eine privatschriftliche außerordentliche Gesellschafterversammlung vom 18. Februar 2002, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, vom 29. Mai 2002, Nummer 815, hat das Gesellschaftskapital in zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (12.394,68 EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile ohne Nennwert, umgewandelt.

Mittels privatschriftlichem Kaufvertrag datiert auf den 12. Mai 2005 hat die erschienene Frau Brunhilde Berlage, vertreten wie vorgenannt, sämtliche fünfhundert (500) Anteile erworben und ist demnach die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft.

Der vorerwähnte privatschriftliche Kaufvertrag, wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Frau Brunhilde Berlage, vertreten wie vorgenannt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin, hat folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 6 der Satzung durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (12.394,68 EUR). Es ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile ohne Nennwert.

Sämtliche Anteile werden von Frau Brunhilde Berlage, geb. Steverding, Kauffrau, geboren in Nordborchen (Deutschland) am 2. Juni 1959, wohnhaft in D-33178 Borchen, Dorfstrasse 5, gehalten.»

Kenntnisnahme der Anteilsübertragung durch die Gesellschaft

Die Gesellschaft, vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Dirk Berlage, wohnhaft in D-33178 Borchen, Dorfstrasse, 5, hier vertreten durch Maître Sonja Streicher, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 12. Mai 2005, bestätigt in Kenntnis des Kaufvertrags gesetzt worden zu sein und stimmt der Anteilsübertragung soweit erforderlich zu.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von neunhundert Euro (900,- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie Eingangs erwähnt.

Nach Verlesen des Vorstehenden hat die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Streicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, vol. 24CS, fol. 42, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreiers Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. Juni 2005.

T. Metzler.

(046452.3/222/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



MOTORBIKE TRADING LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2005.

T. Metzler.

(046453.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

FRIOTECH EUROPE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(045576.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

H.P. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 90.183.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(045577.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

GLOBAL TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 4.452.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 78.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(045578.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

POINTE ALLEGRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.356.

EXTRAIT

Les mandats d'administrateur-délégué de Messieurs Erasmo Del Grande et Giovanni Falco sont annulés avec effet immédiat et ce, suite aux élections statutaires votées le 8 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045716.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



CONCORDE IMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 108.326.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société RICHARDS & ORLEAN INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-43,

ici représentée par Monsieur René Passieux, acheteur, demeurant à Goudsbloemstraat 24, N-4451 LN Heinkenszand, Pays-Bas.

2. La société STEELWORKS ASS. INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-47,

ici représentée par Monsieur Johannes Passieux, vendeur, demeurant à Bakkerstraat 1A, N-4431 BH's Gravenpolder, Pays-Bas.

3. La société TURNER WOODS INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-83,

ici représentée par Madame Kitty Henriette Strik, acheteuse, demeurant à Walstraat 55, N-7411 GK Deventer, Pays-Bas.

4. La société EASTLAND INVEST INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-84,

ici représentée par Monsieur Wilhelmus Van Hattem, représentant, demeurant à Bongerdlaan 63, N-3723 VB Bilthoven, Pays-Bas.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination.

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination CONCORDE IMPEX S.A.

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet:
- l'import et l'export, l'achat et la vente de tous biens meubles mobiliers et ceci dans le sens le plus large du mot;
- l'assistance dans le cadre de demandes d'offres, ainsi que l'assistance de l'exécution de ces ordres et du transport de ceux-ci;
- toutes activités d'agent pour fabricants, importateurs et exportateurs, d'intermédiaire dans le domaine des services et des biens.
- 3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- 3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.



Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 124 (cent vingt-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par trois administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.



Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 124 (cent vingt-quatre) actions comme suit:

1. RICHARDS & ORLEAN INC	31 actions
2. STEELWORKS ASS. INC.	31 actions
3. TURNER WOODS INC.	31 actions
4. EASTLAND INVEST INC.	31 actions
Total	124 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:
- a) Monsieur René Passieux, acheteur, né à Goes, Pays-Bas, le 9 octobre 1961, demeurant à Goudsbloemstraat 24, N-4451 LN Heinkenszand, Pays-Bas,
- b) Monsieur Johannes Passieux, vendeur, né à Goes, Pays-Bas, le 24 juin 1966, demeurant à Bakkerstraat 1A, N-4431 BH's Gravenpolder, Pays-Bas,
- c) Madame Kitty Henriette Strik, acheteuse, né à Deventer, Pays-Bas, le 19 mars 1972, demeurant à Walstraat 55, N-7411 GK Deventer, Pays-Bas,
- d) Monsieur Wilhelmus Van Hattem, représentant, né à Utrecht, Pays-Bas, le 27 janvier 1964, demeurant à Bongerdlaan 63, N-3723 VB Bilthoven, Pays-Bas.

Monsieur René Passieux, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.



3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Passieux, J. Passieux, K.H. Strik, W. Van Hattem, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 60, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

J. Elvinger.

(046466.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

GLOBAL EUROPE INVEST ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 62.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(045584.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 89.231.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(045596.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SUPRAVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 88.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(045605.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SUPRAVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon ler.

R. C. Luxembourg B 88.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(045606.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



VENOPLAS HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet. H. R. Luxemburg B 108.329.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

- 1) KELWOOD INVESTMENTS LTD, mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, British Virgin Island, hier vertreten durch Frau Gaby Trierweiler, Privatbeamtin, Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet, auf Grund einer Generalvollmacht ausgestellt am 24. Oktober 2003.
- 2) CARDALE OVERSEAS INC., mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, British Virgin Island, hier vertreten durch durch Frau Nathalie Carbotti-Prieur, Privatbeamtin, Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet, auf Grund einer Generalvollmacht ausgestellt am 24. Oktober 2003.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

- **Art. 1.** Unter der Bezeichnung VENOPLAS HOLDING wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.
 - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 310,- (dreihundertzehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächtsfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

- Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.
- **Art. 8.** Der Verwaltungrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.



Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied kann durch die Generalversammlung der Akionäre ernannt werden.

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.
- Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

- Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.
- Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

- Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.
 - Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am letzten Freitag des Monats Juni um zehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-
 - 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre zweitausendsechs.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) KELWOOD INVESTMENTS LTD, vorgenannt, sechzig Aktien	60
2) CARDALE OVERSEAS INC., vorgenannt, vierzig Aktien	40
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) KELWOOD INVESTMENTS LTD, mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, British Virgin Island, (Nummer IBC 137958),



- b) CARDALE OVERSEAS INC., mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, British Virgin Island, (Nummer IBC 137942),
- c) TASWELL INVESTMENTS LTD, mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, British Virgin Island, (Nummer IBC 140878).
 - 3) Zum Kommisssar wird ernannt:

Herr Alex Benoy, réviseur d'entreprises, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, geboren in Luxemburg, am 29. Mai 1954.

- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von zweitausendzehn.
 - 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstenden an die Erschienenen, alle, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trierweiler, N. Carbotti-Prieur, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2005, vol. 431, fol. 68, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 30. Mai 2005. H. Hellinckx.

(046473.3/242/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CAMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.882.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mai 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Catello Sorrentino, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045680.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MARCHALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 67.497.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour MARCHALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

H. de Graaf

Gérant

(045779.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



TOP SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie. R. C. Luxembourg B 108.340.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Roberto Bava, étudiant, né à Luxembourg, le 2 février 1982 (Matricule N° 19820202131), demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.
- 2. Monsieur Giuseppe Bava, étudiant, né à Luxembourg, le 23 février 1984 (Matricule N° 19840223259), demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de TOP SHOP, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une librairie, vente d'articles de papeterie, de journaux, de périodiques, de livres de poche, d'articles de confiserie, de tabacs et d'articles pour fumeurs, vente de bouquets de fleurs, d'articles scolaires, de crèmes glacées préfabriquées, de souvenirs, d'articles de toilette, de jouets, de pellicules et de cassettes magnétiques, exploitation d'un appareill photocopieur, divers travaux photos, vente de machines et meubles de bureau, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Roberto Bava, prédit	62 parts
- Monsieur Giuseppe Bava, prédit	62 parts
Total: cent vingt-quatre parts sociales.	124 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
 - Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).



Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.
- Est nommé gérant technique Monsieur Raffaele Bava, commerçant, né à Brognaturo (Italie), le 9 juin 1947 (Matricule 19470609136) demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'une des deux associés. Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la néces-

sité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bava. G. Bava. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2005, vol. 893, fol. 59, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 mai 2005.

C. Doerner.

(046575.3/209/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

LANGGELUK B.V., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 233.928,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 85.604.

Suite à la constitution du 23 décembre 2004 de la société BELMOLUX, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, par apport en nature des parts sociales de LANGGELUK B.V., BELMOLUX, S.à r.l. est devenue l'associée unique de LANGGELUK B.V.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045683.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

FINANCIERE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 18.904.

Le bilan au 31 décembre 2003 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045690.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

FINTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 59.611.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2005 que:

- 1. Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Maveri, démissionnaire.
- 2. La société DIRILOU, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Madame Gabriele Schneider, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour inscription-modification

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045717.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



BIMILLENEUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.093.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NAVIGEST TRUST SERVICES AND SHIP MANAGEMENT S.A. avec siège social à Genève (Suisse);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par je mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société anonyme BIMILLENEUM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 17.093, a été constituée suivant acte reçu le 29 octobre 1979, publié au Mémorial C numéro 5 du 8 janvier 1980; que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 1998.
- II.- Que le capital social de la société anonyme BIMILLENEUM HOLDING S.A. prédésignée s'élève actuellement à USD 100.000,-, représentés par 1.000 actions de USD 100,- chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BIMILLENEUM HOLDING S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que le passif a été apuré et que la liquidation est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Elvinger.

(046605.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ProLogis POLAND XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.237.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045804.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



L'ELECTRICIEN HAAG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Z.l. Bombicht. H. R. Luxemburg B 108.372.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den ersten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Heiko Haag, Bankkaufmann, wohnhaft in D-60327 Frankfurt, Hellerhofstrasse 29,

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung L'ELECTRICIEN HAAG, S.à r.l.
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand Elektroinstallationen sowie den Handel mit Elektrogeräten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5.

Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Heiko Haag, Bankkaufmann, wohnhaft in D-60327 Frankfurt, Hellerhofstrasse 29, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.



Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Holger Haag, Elektroinstallateurmeister, wohnhaft in D-54329 Konz, Pappelweg 6.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 3, Z.l. Bombicht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Haag, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juin 2005, vol. 358, fol. 95, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Juni 2005.

H. Beck.

(047050.3/201/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

DE MAUPASSANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore. R. C. Luxembourg B 100.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 15 avril 2005 au siège social de la société que:

Madame Dominique Kohl, demeurant à L-2551 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 en remplacement de Mademoiselle Audrey Coppede démissionnaire avec effet au 15 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045880.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



OAshi, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue. H. R. Luxemburg B 108.373.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Angelo Kram, Dipl.- Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft in D-54295 Trier, Heiligkreuzer Strasse 17-19. Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung OAshi, S.à r.l.
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den An- und Verkauf von Hard- und Software, die Entwicklung von Software, den Betrieb von Informatik-Plattformen, das Anbieten von Informatik-Dienstleistungen aller Art, das Anbieten von Logistik- und Sourcingdienstleistungen sowie Handel.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Angelo Kram, Dipl.-Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft in D-54295 Trier, Heiligkreuzer Strasse 17-19, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.



Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2005.

Koster

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Angelo Kram, Dipl.- Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft in D-54295 Trier, Heiligkreuzer Strasse 17-19.
- b) Zu administrativen Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Jakob Drangmeister, Informatikkaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Neustr. 16.
- Herr Hans-Jürgen Bopp, Dipl.- Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-70794 Filderstadt, Klingenstr. 6.
- c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von ein tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften eines der administrativen Geschäftsführer zusammen mit dem technischen Geschäftsführer.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kram, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 mai 2005, vol. 358, fol. 93, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. Juni 2005.

H. Beck.

(047057.3/201/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 5.523.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 67.502.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00418, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

H. de Graaf

Gérant

(045781.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



TAXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 97.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(045718.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

LUX-FEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. LA TASCA, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Stroos.

H. R. Luxemburg B 82.694.

Im Jahre zweitausendfünf, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen

1. Herr Jorge Manuel Simões, Geschäftsmann, geboren in Mortagua (Portugal) am 11. Dezember 1973, wohnhaft in L-5577 Remich, 10A, rue Wenkel,

Inhaber von einundsechzig (61) Anteilen.

2. Herr Matthias Geimer, Kaufmann, geboren in Prüm am 24. April 1954, wohnhaft in D-54597 Fleringen, Lange Hecke 15

Inhaber von fünfundsechzig (65) Anteilen.

Die Komparenten, handelnd als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LA TASCA, S.à r.l., mit Sitz in L-5560 Remich, 7, rue Neuve, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 82.694, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1223 vom 24. Dezember 2001,

ersuchten den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- I. Abtretungen von Gesellschaftsanteilen:
- 1) Gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 19. Mai 2005 hat Herr Hugo Jankowitz neunzehn (19) Anteile der vorgenannten Gesellschaft LA TASCA, S.à r.l. an Herrn Jorge Manuel Simões, vorgenannt sub 1.-, abgetreten.
- 2) Gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 19. Mai 2005 hat Herr Hugo Jankowitz dreiundzwanzig (23) Anteile der vorgenannten Gesellschaft LA TASCA, S.à r.l. an Herrn Matthias Geimer, vorgenannt sub 2.-, abgetreten.
- 3) Gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 19. Mai 2005 hat Herr Abilio Fernandes seine zweiundvierzig (42) Anteile der vorgenannten Gesellschaft LA TASCA, S.à r.l. an Herrn Matthias Geimer, vorgenannt sub 2.-, abgetreten.

Die vorerwähnten Abtretungsurkunden bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Nach vorerwähnten Abtretungen sind die Gesellschaftsanteile wie folgt gezeichnet:

1) Herr Jorge Manuel Simões, vorbenannt, einundsechzig Anteile	61
2	P) Herr Matthias Geimer, vorbenannt, fünfundsechzig Anteile	65
Т	Total: einhundertsechsundzwanzig Anteile	126

II. Ausserordentliche Generalversammlung:

Sodann haben sich die Herren Jorge Manuel Simões und Matthias Geimer, vorgenannt, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft LA TASCA, S.à r.l., sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft in LUX-FEN, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-5560 Remich, 7, rue Neuve, nach L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Stroos, zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Fenstern und jeglichen Bauelementen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen welche sich direkt oder indirekt auf das obenstehende beziehen und/ oder es begünstigen.»

Vierter Beschluss

Infolge der vorherigen Beschlüsse, beschliessen die Gesellschafter die Satzung, in deutscher Sprache, wie folgt festzulegen:



- «Art. 1. Zwischen den Erschienenen und allen zukünftigen Anteilhabern wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet.
 - Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Fenstern und jeglichen Bauelementen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen welche sich direkt oder indirekt auf das obenstehende beziehen und/ oder es begünstigen.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen LUX-FEN, S.à r.l.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

- Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist aufgeteilt in einhundertsechsundzwanzig (126) Gesellschaftsanteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).
- Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräusserung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

- Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.
- Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er besitzt. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.
 - Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der(die) Geschäftsführer erstellt(erstellen) den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 14. Alle Punkte, welche in diesen Satzungen nicht festgelegt sind, unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen über die Handelsgesellschaften.»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Abilio Fernandes in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilen ihm Entlastung von seiner Funktion.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter ernennen Herrn Matthias Geimer, vorgenannt, zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer

Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anerfallen, werden abgeschätzt auf eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerziellen Aktivität, die vorgenannte Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmässigen Handelsermächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Simões, M. Geimer, A. Weber.



Enregistré à Capellen, le 26 mai 2005, vol. 433, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés at Associations.

Niederkerschen, den 6. Juni 2005.

A. Weber.

(047130.3/236/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

LUX-FEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Stroos.

R. C. Luxembourg B 82.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(047131.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ALFRED BERG ADVISORY CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.369.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

(045763.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

FASHION INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.678.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045765.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

SIMFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 25.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045766.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

TDG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.562.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

TDG LUX S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(045799.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



BEIM OSCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 108.406.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Madame Vinciane Grandjean, employée privée, demeurant à L-9633 Baschleiden, 20C, Flebour.

Laquelle comparante, ci-après dénommée «l'associé unique», a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de BEIM OSCAR, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'articles de confection, prêt-à-porter, articles et accessoires de mode, articles de décoration.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.



Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Vinciane Grandjean, employée privée, demeurant à L-9633 Baschleiden, 20C, Flebour.

- 2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.
- 3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: V. Grandjean, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 908, fol. 25, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2005.

B. Moutrier.

(047539.3/272/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DAVENTRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045768.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

FLINTSTONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.675.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045771.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

GRUNDFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.274.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045773.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



GIFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 108.419.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDIREVISA ITALIA SpA, ayant son siège social au 12, via Senato, I-20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 mai 2005.

2) La société UBS FIDUCIARIA SpA, ayant son siège social au 3, via del Vecchio Politecnico, I-20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 18 mai 2005.

Les dites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GIFLO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille trois cent soixante euros (EUR 35.360,-) divisé en trois mille cinq cent trente-six (3.536) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 mai 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort de l'assemblée générale des actionnaires:

- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- l'émission d'emprunt obligataire convertible ou non;
- l'octroi de garanties et/ou fidéjussion.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 mai à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société FIDIREVISA ITALIA SpA, préqualifiée, mille sept cent soixante-huit action(s)	1.768
2) La société UBS FIDUCIARIA SpA, préqualifiée, mille sept cent soixante-huit action(s)	1.768
Total: trois mille cing cent trente-six actions	3.536

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille trois cent soixante euros (EUR 35.360,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, vol. 24CS, fol. 49, case 12. – Reçu 353,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(047907.3/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 7.490.

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESTORIA, R.C.S. Luxembourg section B numéro 7.490, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 1967, publié au Mémorial C 23 du 27 février 1967.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Bastin, employée privée, Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laetitia Weicker, employée privée, Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification afférente de l'article 2 des statuts:

L'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

- Modification de l'article 3 des statuts:

Supprimer: «Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.»

Remplacer par: «En cas de liquidation de la société, les droits respectifs des usufruitiers et des nus-propriétaires seront reportés sur le produit de la liquidation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en supprimant le paragraphe suivant:

«Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.»

Pour le remplacer par:

«En cas de liquidation de la société, les droits respectifs des usufruitiers et des nus-propriétaires seront reportés sur le produit de la liquidation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Bastin, R. Uhl, L. Weicker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

J. Elvinger. (047659.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

CLASSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 29 avril 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Azzurra Caltagirone, administrateur de sociétés, élisant domicile au 87A, Via Lucresia Romana Chiampino I-0040. Italie.

Monsieur Fabio Gera, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia, I-00191 Rome, Italie.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia, I-00191 Rome, Italie.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social en date du 29 avril 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (EUR 15.000,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046759.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



FTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 89.957.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mai 2005, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Wolfgang Bruns avec adresse professionnelle au 2 Hainbuchenweg, D-32683 Barntrup,
- Monsieur Mark Wilhelms avec adresse professionnelle au 10 Am Ommelstal, D-50105 Bergheim,
- Monsieur Klaus Gockler avec adresse professionnelle au 2 Brunnenstrasse, D-96166 Kirchlauter jusqu'au 31 mai 2005;
- 2. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Monsieur Scherer Franz, avec adresse professionnelle au 2 Kamillen Weg, D-50858 Cologne,
- Monsieur Bayley Trevor, avec adresse professionnelle au Chelston, Mill Lane SL6 5ND Hurley, Berkshire,
- Monsieur Block Martin, avec adresse professionnelle au 84 Mendelssohnstrasse D-69329 Allemagne,
- Monsieur Hartmann Karsten, avec adresse professionnelle au 577 LintrunStrasse D-80335 Munich

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

- 3. de nommer à partir du 1er juin 2005 l'administrateur suivant:
- Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

4. de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00440. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046408.3/581/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

AZURRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.687.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 30 mai 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante: LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 mai 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 30 mai 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046747.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



EURONICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 75.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2005

- La cooptation de Madame Ana Rierola Forcada, domiciliée à Calle Ausias Marc, 22, E-08010 Barcelone, est ratifiée;
- Les démissions de Messieurs Pietro Giola, entrepreneur, domicilié à Strada Castel Vecchio, 111,1-10024 Moncalieri et Jordi Bordera Poch, entrepreneur, domicilié à Calle Muntaner, 268, E-08023 Barcelone, Administrateurs, sont acceptées;
- Monsieur Joaquin Rierola Puigserinanell, domicilié à Calle Ausias Marc, 22, E-08010 Barcelone, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Pietro Giola, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
- Madame Olga Rierola Forcada, domiciliée à Calle Ausias Marc, 22, E-08010 Barcelone est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jordi Bordera Poch, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011;
- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Piergiorgio Pelassa, entrepreneur, demeurant à Calle Ausias March, 22, E-08010 Barcelone et Carlos Caufape Rius, entrepreneur, demeurant à Calle Espinoi, 4, E-08023 Barcelone et de Madame Ana Rierola Forcada, demeurant à Calle Ausias Marc, 22,- E-08010 Barcelone et le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2005.

Certifié sincère et conforme

EURONICA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046568.3/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SUN AND FUN CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 48.056.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2005, au siège social à Luxembourg, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement, en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046748.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



L.H.B. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard. R. C. Luxembourg B 76.902.

__

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par M. Blitz.

Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire M. Scheiwen.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur M. Nickels.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée sur demande des actionnaires.

Liste de Présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibérée, a:

- a) décidé de transférer le siège de la société de 6, rue Jean-Pierre Brasseur à 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg;
- b) décidée de révoquer comme administrateur UVENSIS S.A., IBC No. 441799, British Vergin Islands, Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town Tortola;
- c) décidé de nommer comme administrateur ATLAS PARTICIPATIONS LLC, immatriculée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3902486 et avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis. Le mandat d'administrateur prend fin à l'Assemblée Générale statutaire de 2009;
- d) décidé de révoquer le mandat du commissaire aux comptes de SPR SERVICES INC., immatriculée au Registre de Commerce de Lewes sous le numéro NO 380 2336 et avec siège à 25 Greystone Manor, Lewes Delaware 19958-9776, Etats-Unis et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la ELIOLUX S.A. avec siège à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg. Le mandat de commissaire aux comptes prend fin à l'Assemblée Générale statutaire de 2009;
- e) noté le changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Leslie H. Blitz de 168, Seinpostduin NL-2586 Ec's Gravenhage à 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg;
- f) noté le changement d'adresse de l'administrateur Madame Catherine Barnes de 168, Seinpostduin NL-2586 Ec's Gravenhage à 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01294. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046581.3/4287/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

FLOWER BUYER EUROPE, S.à r.l., Société à reponsabilité.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 89.163.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(046877.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

FLOWER BUYER EUROPE, S.à r.l., Société à reponsabilité. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 89.163.

Le bilan au 28 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(046879.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.



MAJORALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités. R. C. Luxembourg B 108.454.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2. La société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,

ici représentée par son administrateur-délégué la société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

Lesquelles comparantes, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MAJORALE S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous biens meubles et immeubles. Le service aux entreprises, les conseils et consultance.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation valeur nominale.

Capital autorisé

Le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (100.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.



Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.
- Art. 11. Le conseil peut déléguér tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.
 - Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures et pour la première fois le 26 mai 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.



Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

- Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.
- **Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'ap 2005

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et Libération

Les comparantes préqualifiées, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. la société DELMA & CIE, S.à r.l., prédésignée, une action	1
2. la société SOLFICORP S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) La société F.S.D. PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.591;
- b) La société SOLFICORP S.A., précitée, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905;



- c) La société DELMA & CIE, S.à r.l., précitée, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2010.
 - 5) Le siège social est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguér la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Le notaire instrumentant a rendu les comparantes représentées comme indiqué ci avant, attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Be Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, vol. 24CS, fol. 32, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 6 juin 2005. P. Bettingen.

(048364.3/202/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ROLAC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 18.681.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045775.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

LA FOURMI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 99.132.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparus

Madame Micheline Couturier, sans profession, demeurant à F-70300 Luxeuil-les-Bains, 32 ter, rue Henri Guy, née à Lure, le 29 mars 1944.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme holding LA FOURMI S.A.H., établie et ayant son siège social à L-6415 Echternach, 7, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 26 mars 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 31 août 1992,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 99.132.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante, ici présente, en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique finale de l'opération dissout la Société avec effet immédiat.
 - Elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.
- En sa qualité de liquidateur de la Société elle déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout payement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.



- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à F-70300 Luxeuil-les-Bains, 32 ter, rue Henri Guy.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LA FOURMI S.A.H.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Couturier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 148S, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

P. Decker.

(049747.3/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

HOPAREL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 13.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(045777.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

THAGOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.451.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00423, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour THAGOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

H. de Graaf

(045782.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

GOMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005

- 1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.
- 2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Certifiée sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046975.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.



C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.145.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

S.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(045783.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: EUR 4.065.560,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 57.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour IRIS GARDEN FINANCE. S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur-délégué / Administrateur

(045801.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

FIRST NEXUS 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.231.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIRST NEXUS 21 S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(045803.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

ProLogis POLAND XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.236.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045807.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.099.

Kembourg I

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 décembre 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 12 décembre 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046760.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 juillet 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046762.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

QUADRIK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 96.863.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(045850.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



ADRENALINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 49.604.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 29 avril 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jürgen Schröder, administrateur de sociétés, élisant domicile à Hohenstaufenstr. 7, D-65189 Wiesbaden. Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006. Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 29 avril 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement, en vertu de l'autorisation qui lui été conférée par l'Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046768.3/2329/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SCILLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 101.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

SCILLY HOLDING S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(045805.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

ProLogis POLAND XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.786.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045808.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



XECTRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 108.437.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr André Wilwert, «diplômé ICHEC Bruxelles», with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

duly represented by Mr Tosiani, private employee, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 31, 2005.

2. Mr Eric Magrini, counsel, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

duly represented by Mr Salvatore Tosiani, private employee, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 31, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of XECTRA HOLDINGS S.A.
 - Art. 2. The registered office of the company is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other, place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 31 (thirty-one) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.



If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidence of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his, place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's object. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the, place specified in the convening notice on the third Monday of the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.
- **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.



Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) Mr André Wilwert, prenamed, thirty shares	30
2) Mr Eric Magrini, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.-)

Extraordinary general meeting

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2010:

- 1. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 34.766;
- 2. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 51.100;
- 3. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2010:

The company COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X septembre, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 58.545.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ici représenté par Monsieur Salvatore Tosiani, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlottte,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mai 2005;



2. Monsieur Eric Magrini, conseil, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Salvatore Tosiani, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlottte,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mai 2005;

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de XECTRA HOLDINGS S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Conseil d'administration et commissaires aux comptes

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procèdera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.



- Art. 8. Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur André Wilwert, préqualifié, trente actions	30
2) Monsieur Eric Magrini, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trente et une actions	31



Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un-mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

- 1. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766;
- 2. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;
- 3. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

La société COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Tosiani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 24CS, fol. 49, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

I. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(048149.3/230/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.532.

In the year two thousand and five, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SUPERFOS A/S, having its registered office at Skimmedevej 10, DK-4390 Vipperod, Denmark,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power-of-attorney given on April 20, 2005, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:



- I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed enacted on November 22, 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3 of January 4, 1986 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 23.532; the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on April 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 511 of July 6, 1999.
- II. That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- III. That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company and to appoint RISK & INSURANCE SERVICES S.A., with registered office at L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, as liquidator.
- IV. That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus closed without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.
- V. That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.
 - VI. That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.
- VII. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SUPERFOS A/S, ayant son siège social à Skimmedevej 10, DK-4390 Vipperod, Danemark,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2005, laquelle est signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG)

S.A. (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- I. Que le comparant est l'unique associé de la Société constituée suivant acte notarié du 22 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3 du 4 janvier 1986 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 23.532; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 511 du 6 juillet 1999.
- II. Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- III. Que le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société et nomme RISK & INSURANCE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, liquidateur.
- IV. Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.
- V. Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.
 - VI. Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
 - VII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2005, vol. 893, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2005. J.-J. Wagner.

(047487.3/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.



MILLIPORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 67.982.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mai 2005

- L'associé unique a pris note de la démission de Monsieur Martin Lipman de son mandat de gérant.
- L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Daniel Milewich, né le 17 mai 1961 à Baltimore, Maryland, USA comme nouveau gérant. Il termine le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045952.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

CITY RADIO PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie. R. C. Luxembourg B 78.736.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2005 à 19.00 heures

au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

- L'assemblée a pris note de la démission de M. Jim Kent de son poste d'administrateur.
- L'assemblée confirme la cooptation de M. Simon Gibbons comme nouvel administrateur de la société. Il termine le mandat de son prédécesseur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045953.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

MUNSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster. R. C. Luxembourg B 19.885.

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2000 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2002, que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Ackermann Charles-Louis, Administrateur, demeurant à L-1021 Luxembourg, B.P. 2153;
- Monsieur Clasen Carlo, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-1833 Luxembourg, 33, boulevard Gustave Jacquemart;
 - Monsieur Roelants André, Administrateur, demeurant à L-1855 Luxembourg, 42, avenue John F. Kennedy;
 - Monsieur Schwachtgen André, Administrateur, demeurant à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic. Welter;
- Monsieur Simmet Joseph, Vice-Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-2612 Luxembourg, 40, Tawioun;
 - Madame Chevremont Marie-Jeanne, Administrateur, demeurant à L-1014 Luxembourg, B.P. 1443; Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Commissaire aux comptes, avec siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MUNSTER S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047589.3/1261/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.



ALFRED BERG ADVISORY CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 41.369.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mai 2005

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Lena Andersson;
- Monsieur Théo Limpach;
- Madame Chantal Valet.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046022.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

ESCProjects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester. R. C. Luxembourg B 81.200.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

ESCProjects S.A.

Signature

(046806.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ESCProjects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 81.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

ESCProjects S.A.

Signature

(046811.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck